



Question écrite de Kattrin JADIN
à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre des Finances
concernant les fonds récoltés par la Croix-Rouge de Belgique
- Bruxelles, le 18 novembre 2021 -

Monsieur le Ministre,

Suite aux importantes inondations du juillet dernier, la Croix-Rouge de Belgique avait récolté d'importantes sommes en faveur des sinistrés grâce à l'appel à don. Outre les CPAS des communes concernées, différents projets locaux ont pu être financés grâce à l'aide financière de la Croix-Rouge. Cependant, en terme de transparence de transactions, certaines critiques leur ont été adressées.

La Croix-Rouge de Belgique a l'obligation de justifier toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce projet. Malheureusement, plusieurs mois après le lancement des opérations, peu d'informations de la Croix-Rouge sur ce mécanisme d'aide sont disponibles. Il est donc forcément difficile d'avoir une vue d'ensemble sur la répartition de ces dons et cause certaines suspicions sur l'utilisation des moyens de la Croix-Rouge. Je pense que ce serait dans l'intérêt de tous que ces suspicions cessent de persister.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Que pouvez-vous me dire sur ces fonds récoltés et distribués par la Croix-Rouge de la Belgique ?
- Quelles sont les dispositions légales pour la récolte et la redistribution de don ?
- Est-ce que la Croix-Rouge respecte-t-elle ces dispositions ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du ministre :

Le Service Dons de l'Administration Générale de la Fiscalité n'a aucune vue sur la collecte et la distribution des fonds collectés par la Croix-Rouge de Belgique. La Croix-Rouge de Belgique est une institution inscrite dans la loi en vertu de l'article 145³³, §1, 1er alinéa, f, du Code des impôts sur les revenus 1992.

Tous les dons collectés directement par cette institution donnent droit à la réduction d'impôt pour les dons en argent.

Il n'y a pas de constatations que la Croix-Rouge de Belgique ne respecte pas les conditions en tant qu'institution reconnue.